



Documents intérêts 300% profits

par MICHEL JOSTE
michel_joste@aliceadsl.fr

CABINET J. GARDIEN

99 Rue Saint Lazare
75009 PARIS

Michel DOUROUT

TEL. 33.1.48.74.01.60

Léon BEN

FAX. 33.1.48.78.27.86



NOTE GENERALE SUR LES INVESTISSEMENTS AVEC GARANTIE BANCAIRE

Paris, le 05 / 02 / 91

Le groupe que nous représentons et dont nous faisons parti, intégrante dans toutes les opérations que nous générons ou qui passent par nous pour sécuriser les investisseurs est l'un des plus importants institutionnel international.

Le minimum d'argent accepté par opération est de 10 millions de dollars ou équivalent et le maximum pratiquement sans limite bien que ce maximum reste à la discrétion du groupe.

Tout commence par un corporate acts and duties qui fixe les droits et devoirs de chacun. Pour notre part nous faisons toutes les démarches nécessaires pour parvenir à ce contrat.

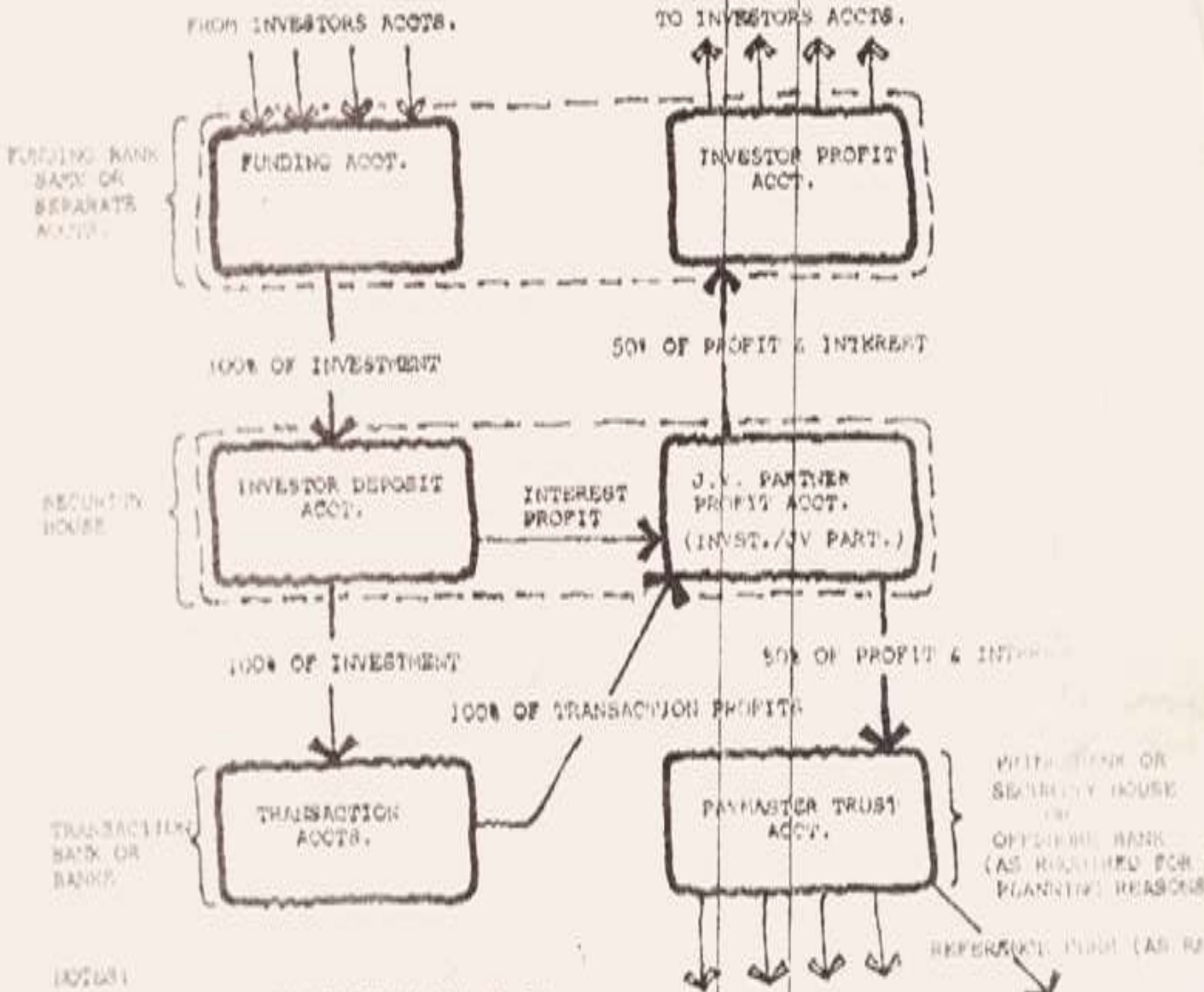
- 1*) Les fonds disponibles restent en permanence la propriété de l'investisseur, même si ce compte est ouvert dans l'investment security.
- 2*) L'investissement est garanti en capital et aussi en profits. Si par exemple un client investisseur dispose de un B de dollars qui doit donner un profit de 50% par an. Le groupe donnera une L/C pour le capital émanant d'une prime bank et une autre L/C représentant le profit agréé annuel.
- 3*) Le profit démarre dès la première semaine suivant la signature du contrat et le profit tombe toutes les semaines. Pour 50% de profit par an il y aura 1% de profit par semaine durant 50 semaines.
- 4*) Capital et profit sont nets c'est à dire sans taxes ni impôts en Amérique.
- 5*) Dès la preuve de la capacité de l'investisseur celui ci demande à choisir la ou les banques qui émettront les L/C pour le capital et pour les intérêts. Ce sont toujours des prime banks.
- 6*) Les contrats portent sur un, deux, trois quatre ou cinq ans maximum. Le management de l'argent est fait par l'agent désigné dans le contrat.
- 7*) Tous les documents sont confidentiels et restent entre les parties signataires.
- 8*) Les documents importants sont ceux que nous vous remettrons lors de notre prochaine rencontre et nous vous les commenterons.
- 9*) La mobilité des profits est totale et est à la seule convenance du propriétaire des fonds.
- 10*) L'investisseur peut faire cesser son contrat sur simple préavis de six mois.
- 11*) La procédure est simple
 - a) L'agent gestionnaire indique à l'investisseur les coordonnées bancaires dans son compte fiduciaire (Banque ou institution)
 - b) L'investisseur adresse le montant de l'investissement à la banque audit compte, dans les trois jours bancaires en vue de démarrer le programme d'investissement.
 - c) L'agent fiduciaire obtiendra d'eux (banque ou institution) qu'elles reçoivent le montant de l'investissement dans le compte de l'agent. (compte escrow). La banque de l'investisseur donnera un jour de préavis si le transfert est fait télégraphiquement.
 - d) La première distribution d'argent dans les 24 heures de la réception des fonds. L'agent paye les profits toutes les semaines, selon ordre du client.

12*) En cas de contestation il y a arbitrage obligatoire selon le droit suisse ou anglais.

Ceci est un résumé des documents plus substantiels qui seront soumis lors des discussions préalables à une opération précise et possible. Nous ne voulons pas diffuser ces documents avant Cordialement.



INVESTMENT CAPITAL & PROFIT FLOW DIAGRAM *****



1. MORE THAN ONE TRANSACTION MAY BE IN PROGRESS AT ANY ONE TIME.
2. THIS ARRANGEMENT OF ACCOUNTS WILL PREVENT INVESTMENTS AND PROFITS FROM COMINGLING.
3. EACH TRANSACTION WILL FOLLOW THE BANK ACCOUNT PATTERN.

* ONCE AGREED TO, THIS PLAN OF ACCOUNTS SHALL BE CHANGED OR ALTERED, UNLESS AGREED TO BY THE PARTIES INVOLVED. (REFERENTIAL PROFIT, BE IN WRITING).

LAURENT WIRZ, Consultant

Résidence "Le Savoie"

CH - 1884 Villars-sur-Ollon

Tél. 025 / 35 19 92

Fax 021 / 635 73 46

Villars-le 8 mars 1991



Cefip

19 avenue Galilée

94100 St Maur F

Fax : 1.48.83.76.91

Concerne ma demande de prêt, 30 millions DM, durée 10 ans, intérêts 6.5 % payable annuellement à terme échu, émission 97.5 %.

Attention : Monsieur Marcel Offner

Cher Monsieur,

Suite à notre rencontre à Paris et faisant suite à nos entretiens, je vous confirme par la présente mon acceptation d'un prêt aux conditions ci-dessus. Comme convenu, je vous remettrai, contre mise à disposition des fonds, une garantie bancaire pour le paiement du capital à l'échéance ainsi qu'une garantie pour le paiement des intérêts. (Crédit Suisse, U.C.B. ou autre banque équivalente.) Veuillez donc me faire parvenir un projet du contrat, la procédure et les textes des garanties bancaires désirées.

Dans l'attente et au plaisir de vous rencontrer à nouveau, je vous prie de recevoir, Cher Monsieur, mes meilleures salutations.

SFA - Science Fiction Actualisée
300%

24/05/2007

L. Wirz
L. Wirz

MAR-11-91 MON 21:03 KONECKI INTL. INC.

P. 01



WORLDWIDE SALES

KONECKI INTERNATIONAL

1328 Sunset Ave
Santa Monica, CA 90405 USA
Tel. 213.982.0901
Fax 213.982.7781



MAR.11,1991

TO: ANDRE LUGER

RE: TOXEL AND COIP

THANK YOU FOR YOUR FAX OF TODAY, AS IT HELPS ME UNDERSTAND WHY BOITELLE IS CONFUSED. HOWEVER, HASNT HE BEEN AROUND SINCE JUNE OF 90, LIKE THE REST OF US? WE HAVE ALL PROGRESSED WITH THE PROGRAMS AS THEY HAVE CHANGED AND ALSO WITH THE PROCEDURES. HOWEVER THE PROCEDURES HAVE NOT CHANGED, AS TO HOW THE CLIENT SHOWS MONEY, SINCE DOUBENNECS BANKER AT TBS, SENT BACK A NEGATIVE RESPONSE! THAT CHANGED THE PROCEDURE OF PROVING FUNDS. WE ARE NOT AT LIBERTY TO CHANGE, NEGOTIATE OR EVEN PLEAD WITH PB, TO CHANGE PROCEDURE! SO PLEASE EXPLAIN TO BOITELLE, THAT HE CANT CHANGE PROCEDURES BECAUSE HE THINKS HE HAS A CLIENT THAT CAN SHOW FUNDS! THE CLIENT MUST SHOW FUNDS BY THE FOLLOWING PROCEDURE! THERE CAN BE NO DEVIATIONS TO THE FOLLOWING PROCEDURE!!!!!!!!!!!!!!

PROCEDURE:

1. INVESTOR SIGNS THE JV PARTNER AGREEMENT AND LETTER OF INTENT, AND NO (EXHIBITS D, E & F) THEN INVESTOR HAS HIS BANK PROVIDE BANKERS STATEMENT ON EXHIBIT E.
2. THESE EXHIBITS ARE SENT BY HARD COPY TO KONECKI INTERNATIONAL, FOR SIGNING AND RETURN.
3. KONECKI WILL THEN SEND APPLICATIONS FOR OPENING THE PB ACCOUNT (CLIENT ACCT.) CLIENT THEN OPENS ACCOUNT AT ANY PB BRANCH WORLDWIDE, AND DEPOSITS FUNDS.
4. CLIENT AND KONECKI DECIDE WHICH PROGRAMS CLIENT WANTS TO INVEST IN. KONECKI SENDS SPECIFIC CONTRACT AGREEMENT TO CLIENT FOR SIGNING.
5. UPON ELECTING THE "SLC ROLL PROGRAM" OR OTHERS, CLIENT THEN WILL SIGN CONTRACT AND DO AS CONTRACT CALLS FOR. SEND FUNDS, RECEIVE BANK GUARANTEES ETC. AS AGREED!
6. ELECTED PROGRAM THEN BEGINS!!! PROFITS DISBURSED ETC, AS PER AGREEMENT.

WE CANNOT DEVIATE FROM THE ABOVE PROCEDURE! THANK YOU!

BOITELLE, MUST BE EXPLAINED THAT THE ABOVE IS CAST IN STONE!!

WHEN HIS ORIGINALS ARRIVE I WILL SIGN, AND THEN EXPECT HIM TO HAVE THE CLIENT PERFORM THE ABOVE DESCRIBED PROCEDURE, AS WE CANNOT DO WHAT HE NOW HAS PROPOSED. (LETTER OF MAR. 11

THANK YOU FOR YOUR HELP IN EXPLAINING THE ABOVE TO BOITELLE! DOUROUX AND OTHERS!!

SINCERELY,

Robert W. Konecki

ROBERT W. KONECKI

SFA - Science Fiction Actualisée

24/05/2007

300%

ANNEXE D
ACCORD DE JOINT-VENTURE



Entre Konecki, partners, et --- investisseur

attendu que les partenaires ont des programmes d'investissement de diverses natures financières, relatives à des instruments financiers émis par les primebanks (LC et PBN), entre autres des programmes d'investissement qui seront présentés à l'investisseur, pour le profit mutuel.

attendu que l'investisseur souhaite faire un investissement de fonds propres en vue de s'engager dans de tels programmes, pour le profit mutuel des partenaires et de l'investisseur, les termes et conditions suivants seront applicables à cet accord entre eux. Les profits seront distribués comme suit : 50% à l'investisseur, 50% aux partenaires de J.V.

NON CIRCONVENTION

CONFIDENTIALITÉ

non convention et confidentialité valables 5 ans, et
durant au delà de l'expiration du contrat.

R. KONECKI (partenaire) sera désigné pour traiter au nom des partenaires avec le Trust ou le manager du compte de transaction. Ceci en vue d'établir des contacts, de choisir des programmes d'investissement, de distribuer l'information, d'assurer la liaison et la communication, pour le compte des partenaires.

POUR M/ JACQUES BOITELLE (SVP LE PREVENIR AU 48545611)

WORK/DWTR SALES

KONECKI INTERNATIONAL

1325 Sunset Ave
 Santa Monica, CA. 90405 USA
 Tel. 213.392 0901
 Fax. 213.392 7761

**ENTRANCE PROCEDURES FOR INVESTMENT PROGRAMS**

TO ALLOW TOTAL UNDERSTANDING OF WHAT IS REQUIRED TO ENTER THE PURCHASE/RESALE PROGRAMS, THE FOLLOWING IS TO BE CONSIDERED AS THE OUT LINE OF ACTIONS TO BE TAKEN BY THE INVESTOR AND THE TRANSACTING CORPORATION, IN TIMELY FASHION.

ACTIONS AND SERVICES

1. INVESTOR REVIEWS TRANSACTION AND JOINT VENTURE AGREEMENT(SPECIMENS) AND INDICATES THEIR INTEREST, INDICATES THEY HAVE THE MONY TO PARTICIPATE, AND REQUESTS SPECIFIC AGREEMENTS IN THEIR NAME. THIS REQUEST IS TO BE ON THEIR CORP. LETTERHEAD AND IN THE FORMAT OF A LETTER OF INTENT.
2. AGREEMENTS ARE PRODUCED AND INVESTOR SIGNS BOTH AND RETURNS TO AGENT.
3. VERIFICATION OF INVESTORS FUNDS ARE MADE BY PROVISION OF BANK LETTER FROM INVESTORS BANK DIRECT TO TRANSACTION CORPORATION, (LETTER FORMAT WILL BE FURNISHED AND APPROVED BY INVENTOR, PRIOR TO THEIR BANK RECEIVING IT),
4. AFTER FUNDS ARE VERIFIED, AS TO TOTAL AMOUNT AND TRANCHES ETC., OFFICIAL AGREEMENTS WILL BE FORMALIZED, SPECIMEN OF BANK GUARANTEE VERBIAGE TEXT, WILL BE SENT ALONG WITH ACCOUNT OPENING PAPERWORK.
5. INVESTOR WILL SIGN ALL AGREEMENTS AND ACCOUNT PAPERWORK AND RETURN TO TRANSACTION CORPORATION DIRECTLY, TO ALLOW TRANSFER OF FUNDS TO BEGIN.
6. UNDER THE DIRECTION OF TRANSACTION CORP., INVESTOR WILL TRANSFER FUNDS IN THE AGREED TO TRANCHES UNTIL THE TOTAL AMOUNT AGREED TO HAS BEEN TRANSFERRED.
7. INVESTMENT PROGRAMS CAN START, AFTER INITIAL DEPOSIT IS MADE, (IF LARGE ENOUGH) OR WAIT UNTIL A EFFICIENT TOTAL AMOUNT IS DEPOSITED, AS TO ALLOW INVESTMENTS. TO BE OF A MAGNITUDE, AS REQUIRED BY THE MARKETPLACE INVESTED IN.
8. DISBURSEMENTS OF FUNDS FOR PURCHASE AND RESALE OF INSTRUMENTS, WILL BE ONGOING, AND PROFITS SHALL BE ALSO DISBURSED, AS REQUESTED BY INVESTOR AND AGENTS AS REQUIRED, AND SHALL BE DEEMED EARNED WHEN TRANSACTION IS COMPLETED OR FUNDINGS ARE CLOSED.
9. MONTHLY ACCOUNTING STATEMENTS, WILL BE GIVEN TO INVESTOR AND LEAD AGENT, TO ALLOW MONITORING OF THE ACCOUNT, AND TO FOLLOW TRANSACTION ACTIVITIES.
10. ANY ADDITIONAL DEPOSITS ROLLOVERS OR ADD ON AGREEMENTS WILL BE HANDLED AS INDICATED ABOVE AND ALL BANK GUARANTEES WILL BE PROVIDED FOR EACH DEPOSIT AS MADE.

THE INVESTMENT PROGRAMS CONTINUE AS REQUIRED AND INVESTOR AND AGENTS AND TRANSACTION ACCOUNT MANAGER, WILL MONITOR THE ACCOUNT AS REQUIRED TO MAXIMIZE PROFIT POTENTIAL!!

SINCERLY,

ROBERT W. KONECKI
 AGENT

SFA - Science Fiction Actualisée

300%

24/05/2007

12 MARS 1991

MONSIEUR ROUFFE:

VOULEZ TROUVER CI-APRES LA TRADUCTION D'UN FAX QUE JE RECOI DE KONEKI:

*** ANDRE LEIR

RE: TOXEL ET COFFI



MERCI DE VOTRE FAX, QUI AIDE A COMPRENDRE LA CONFUSION QUI REINE. CEPENDANT NOUS AVONS TOUS ETE IMPLIQUES DEPUIS JUIN 1990 ET NOUS AVONS PROGRESSE AVEC LES PROGRAMMES QUI ONT CHANGE ET LES PROCEDURES AUSSI. CEPENDANT LES PROCEDURES N'ONT PAS CHANGE POUR FAIRE LA DEMONSTRATION DE L'ARGENT, DES FONDS, DEPUIS QUE LE BANQUIER A DONNE UNE REPONSE NEGATIVE DANS L'AFFAIRE FOURNELLE. C'EST A CHANGER LA PROCEDURE DE FAIRE LA PREUVE DES FONDS.

MAIS N'AVONS AUCUNE LIVRET DE CHANGER, NEGOCIER, OU MEME DEMANDER A PB DE CHANGER LA PROCEDURE.

EN DEMANDER A ROUFFE QU'IL NE PEUT CHANGER LA PROCEDURE PARCE QU'IL PENSE QU'IL A UN CLIENT QUI PEUT MONTRER DES FONDS. LE CLIENT DOIT MONTRER SES FONDS PAR LA PROCEDURE SUIVANTE:

1. NE PEUT Y AVOIR AUCUNE MODIFICATION A LA PROCEDURE SUIVANTE:

1. L'INVESTISSEUR SIGNE LE JOINT VENTURE AGREEMENT, ET LA LETTRE D'INTENTION, AND LE NO (EXHIBITS D E F ET LA L'INVESTISSEUR DEMANDE A SON BANQUIER DE FAIRE L'ATTESTATION SUR L'EXHIBIT E.
2. CES EXHIBITS SONT ENVOYER EN ORIGINAL A KONEKI INTERNATIONAL, POUR SIGNATURE ET RETOUR.
3. KONEKI ENVOIE ALORS LES APPLICATIONS POUR OUVRIR UN COMPTE DE BANQUE, LE PB COMPTE (LE COMPTE DU CLIENT) LE CLIENT OUVRIR LE COMPTE OU IL LE DESIRE A TOUTE BRANCHE DE PB ET DEPOSE SES FONDS.
4. LE CLIENT ET KONEKI VOUS DECIDENT DANS QUEL PROGRAMME(S) LE CLIENT DECIDE D'INVESTIR/ KONEKI ENVOIE ALORS AU CLIENT LES CONTRATS OU CONVENTIONS SPECIFIQUES AU CLIENT POUR SIGNATURE.

5. EN ENVOYANT LE SEL ROLL PROGRAM OU AUTRES PROGRAMMES, LE CLIENT SIGNERA ALORS LE CONTRAT PERTINENT ET AGIRA COMME LE CONTRAT LE DEMANDE. ENVOYER LES FONDS, RECEVOIR LES GARANTIES DE RANQUE, ETC. COMME CONVENU.

6. LE PROGRAMME CHOISI COMMENCE A LORS A OPERER. LES PROFITS SONT DEBOURSES. ETC SELON LES CONVENTIONS SIGNEES.

NOUS NE POUVONS DEVOIR DE CETERA PROCEDURE CI-DESSUS. MERCI !

ROUFFE DOIT COMPRENDRE QUE LA PROCEDURE CI-DESSUS EST COULEE DANS LE REIN.

QUAND LES ORIGINALS ARRIVERONT JE LES SIGNERAI ET ESPERERAI ALORS QUE LE CLIENT S'ENGAGERA SELON LA PROCEDURE CI-DESSUS. PARCE QUE NOUS NE POUVONS PAS PROCEDER COMME IL L'A PROPOSE. (Lettre du 11 mars).

MERCI D'EXPLIQUER CE QU'IL CI-DESSUS. ***

LE PROGRAMME SEMBLE TOUJOURS QUE LES INVESTISSEURS NE SONT PAS PROPRIETAIRES DES FONDS, MAIS VOULENT ENVOYER LES FONDS DES AUTRES POUR ENTRER DANS LES PROGRAMMES D'INVESTISSEMENTS ET FAIRE DE L'ARGENT CE QUI LES OBLIGE A TORTURER LES PROCEDURES ET A TENTER D'IMPOSER DE NOUVEAUX PAGES DE PROCEDURES QUI EN DEFINITIVE NE SONT PAS ACCEPTABLES. ET NE SONT PAS ACEPTES. IL FAUT SUIVRE ABSOLUMENT A LA LETTRE LES PROCEDURES PRISEES, AUTREMENT IL NE PEUT Y AVOIR DE PROGRAMMES.

ANDRE LEIR

9 mars 1991

MONSIEUR BOITELLE ET AUTRES:



J'ai envoyé les documents reçus hier par fax à Konecki. Celui-ci demande certaines questions. J'ai dit que vous les poseriez, et que j'espérerais une réponse lundi matin de bonne heure.

Voici donc la traduction du message de Konecki:

""Re: Toxel et Cofip Documents

1. J'ai reçu les documents par fax hier, et les ai revusés pour leur contenu, etc. Signifient-ils que Toxel va investir 600M DM et Cofip 630 M DM et que chacun doit être considéré comme séparé par les dossiers et les numéros de référence sur chacun des montants ? pourquoi ont-ils fait des montants séparés et "brisé" les totaux ?

2. Ces sociétés semblent parentes (même papeterie) et de nouveau ils semble qu'il s'agisse d'opérations menées par un seul homme ? quel est le genre de commerces, de produits de ces sociétés ? Vous m'avez représenté qu'il ne s'agirait pas d'une nouvelle affaire Poubennec, où un homme est ou représenté différents investisseurs, etc. svp me donner des explications.

3. est-ce qu'une lettre de banquier va être émise sur chacune des lettres d'intention ? ou est-ce qu'il y aura seulement une seule déclaration de banquier pour le montant total ? svp vérifier quel sera le montant total pour chaque société !

4. que veulent-ils que j'approuve avant de donner la déclaration du banquier ? les montants, les pourcentages des investisseurs (35% et 15%) la soumission totale ? ou quoi ?

Je suis satisfait que nous ayons de nouvelles signatures sur de la documentation, etc, mais je croyais que nous faisons affaires avec de grandes corporations cette fois-ci...mais il semble qu'à nouveau nous faisons affaires avec un seul homme...

La preuve de leur réalité sera encore la déclaration du banquier et surtout le dépôt des fonds. Nous verrons.

Quand vous m'enverrez les originaux, je ^{signerai} le NC et le joint venture agreement et faxerai et enverrai copies des originaux. SVP me donner le plus de réponses possibles...pour autant que vous les connaissez. Merci!

SFA - Science Fiction Actualisée



Monsieur Boitelle, et al.

Il est bien certain que celui qui a l'or dicte les règles, en principe du moins.

Mais encore, faut-il qu'il démontre qu'il a l'or...

Les documents préparés par Toxel et Cofpi semblent bien en bon ordre... Mais il manque les deux lignes importantes: la déclaration du banquier que les fonds existent.

Quoi penser ???

De même, pour Cofpi, il y a semble-t-il, selon les lettres adressées à M. Doreux, les opérations: 001, 002, 003 ... mais nous ne trouvons dans le dossier que deux (2) letters of intent...

Est-ce qu'il serait possible d'avoir une explication complète par une lettre, lundi matin, 11 mars, des tenants et aboutissants de ces investissements, et de ce qu'il en est de leurs investissements... de l'argent leur appartenant, ou les représentants de personnes possédant de l'argent (qui sera finalement investi)...

Est-ce que les originaux ont été envoyés par DHL ? pour hâter les choses il aurait été bon qu'on aie, comme dit, le AirWayBill No....

Les formules, elles-mêmes, en soi, comme toute autre formule, ne vont pas couler dans le béton... mais il est une chose à côté de laquelle on ne peut passer: la preuve ou la confirmation qu'il y a des argentiers à investir...

on demande à Konecki d'entreprendre les démarches pour ouvrir les comptes de banque, mais on n'écrit pas les lignes où le banquier confirmerait les fonds, et alors, est-ce que Konecki peut prendre la chance de faire ces démarches d'ouverture de comptes

Nous croyions que cette fois nous pourrions procéder rapidement... or il manque un élément essentiel de la mise en palette de l'opération...

J'AIMERAIS DONC AVOIR VOS COMMENTAIRES DANS LE MEILLEUR DELAI.

JE VOUS REMERCE.

André Leger
ANDRÉ LEGER



21 mars 1991

Monsieur BOTTILLE:

LA REACTION DE KINECKI A ETE NEGATIVE A LA LECTURE DE VOTRE LETTRE.
SI CELUI QUI A L'OR PEUT DICTER LES REGLES, CELUI QUI VEUT L'OR DOIT AUSSI
SUIVRE LES REGLES.
OR L'OR ECRIT LES PROFITS.

OU ON NE LIT PAS LES DOCUMENTS ENVOYES, DIT KINECKI., OU ON NE L'EN COMPREND
PAS...

OU ENCORE SI ON NE VEUT PAS SUIVRE LES REGLES EXISTANTES, QUE L'ON NE NUS DISE PAS
QUE L'ON VEUT ENTRER DANS NOTRE PROGRAMME ET QU'ON ALLER AJOUTER QU'ON SUIVRA
LES DESIDERATA DESINVESTISSEURS.

JE VOUS L'AI DIT DANS MON FAX DE LA FIN DE SEMAINE: LES DOCUMENTS ETAIENT
BEIN PREPARES, MAIS IL MANQUAIT LES DEUX LIGNES ESSENTIELLES QU'IL MANQUAIT
ATTESSE QUE L'INVESTISSEUR A DES FONDS ACTUELLEMENT DISPONIBLES.

CETTE ATTESTATION PERMET D'APPROCHER FB POUR FAIRE PREPARER L'OUVERTURE DES
COMPTES. TANT QU'IL N'Y A PAS DE PRIVEU DES FONDS, FB NE PREPARERA PAS LA
DOCUMENTATION D'OUVERTURE DES COMPTES.

ENSUITE C'EST A L'INVESTISSEUR DE SE RENDRE A LONDRES OU AILLEURS CHEZ FB
ET DE FAIRE OUVRIR LES COMPTES.

LE MÊME DIT KINECKI, SUR L'ESCOM AGENT AGOURMENT, IL EST BIEN INDIQUE
QUE LES LC SERONT PRODUCTES DANS LES 10 JOURS//

NON DANS LES CINQ JOURS, COMME STIPULE AUX DOCUMENTS ENVOYES...

SI ON N'ACCEPTE PAS CETTE CONDITION...BIEN...

C'EST CELA QUI EST LE PROGRAMME...

((D'AILLEURS EN PASSANT, VOUS VOUS RAPPELEZ QUE J'AVAIS RECU DES PAPIERS DE COOPMAN...
CELT-CI M'AVAIT FORMELLEMENT INDIQUE QUE S'IL N'AVAIT PAS D'APORD LA LETTRE
D'ATTISATION DES FONDS PAR LE BANQUIER, IL N'VULAIT MEME PAS SAVOIR QUE J'AVAIS
DES INVESTISSEURS EN RUSSANCE...ET CELS-CI DEVAIENT SOLENNELLEMENT ACCORDER
ET RESPECTER LES CONDITIONS DE L'ESCOMAGOURMENT//)))

ENCORE UNE FOIS ON PEUT ETRE EN DESACORD SUR CES REGLES/CONDITIONS/MECANISMES,
MAIS ENCORE UNE FOIS PERSONNE N'OBIGE A ENTRER DANS LE PROGRAMME
OU ENCORE IL EXISTE PEUT-ETRE D'AUTRES PROGRAMMES AILLEURS QUI PEUVENT
SATISFAIRE LES CLIENTS...

JE NE SAIS PAS...MAIS IL EST MYSTERIEUX QUE L'ON PASSE UN TEMPS LONG AVEC DES CHIFFRES
AUSI SIMPLES...

ET ENCORE UNE FOIS SEMBLE QUE CE SOIT LE BANQUIER (ET NON LES INVESTISSEURS)
QUI AIT LE CONTRÔLE SUR LES FONDS...UN INVESTISSEUR EN CONTRÔLE DONNE DES ORDRES
A SON BANQUIER...ET NE RECOIT PAS D'ORDRE DE SON BANQUIER COMME IL SEMBLE
QUE TOUJ. ET AL. EN RECEVOIENT SI ON SE FIE A LA LECTURE DES DOCUMENTS ET DE
VOTRE LETTRE...

ÇA RAPPELLE FOUBENNEC...NON ??? ET DAMON ET LES AUTRES QUI ONT SIGNÉ DES PAPIERS
MAIS QUI N'ONT JAMAIS PU CONFIRMER DE FONDS//

IL'EN EST-IL DANS TOUT CELA EXACTEMENT...ET POURQUOI NE PAS SIMPLEMENT//...

ENFIN ON VERRA BIEN...IL EST TARD ET JE N'AI PAS ENCORE REÇU LE FAX DE KINECKI...
QU'IL L'AIKAI JE VOUS L'ASSURAI...

SFA - Science Fiction Actualisée



Jacques Beitelle

11 Mars 1991

Mouvement Andre Seger - Box 514. 267 11 08

En attendant les originaux des documents, j'en ai fait
faxer la copie de la lettre que vous trouverez dans le "cable".
Elle répond, par fait, aux questions posées par Kowalek dans la
fax dont j'ai fait connaissance après avoir les documents par UPS.

Repassons le point, sur la lettre de Kowalek:

1° - En effet, TOXAL va investir 2 fois 300 M.
soit COFIC 2 fois 300 M + 30 millions.

Kowalek semble surpris qu'il y ait des montants
répétés. Je suis, moi-même, fort surpris par sa question.

2° - En effet, les montants sont répétés parce qu'il y
a deux Sociétés différentes, de deux formes juridiques différentes,
avec deux Présidents, juristes différents (TOXAL 11° Lobb -
COFIC 11° Offner) avec des actions différents et des moyens
Sociétés différents. L'un à Luxembourg, l'autre à Bruxelles.

3° - L'un retrouve certaines actions dans la 2° Société
et qu'elles sont indiquées par des relations communes. Ce qui
ne les empêche pas, juridiquement, d'être concurrentes. Cette
concurrente est, bien sûr, amicale, mais nous n'avons pas, à nous
transférer dans les efforts juridiques et commerciaux de deux Sociétés
qui, pour nous, sont 2 clients différents. Je vous prie par conséquent
Kowalek attaché de l'importance à la papoterie !!! La 2° Société
est un bureau d'affaires dans le même secteur, ils peuvent avoir le
même personnel.

En voulant dire qu'il ne s'agit pas d'une affaire
d'entreprise, cela veut dire que ces clients ne disent pas qu'ils
ont des fonds sans le savoir. C'est tout. Ce ne sont pas des personnes,
mais bien des Sociétés.

3° - Bien sûr que le banquier confesse qu'il y a des
fonds, mais, avant, il faut quand même que Kowalek et CBS
aient d'accord par les mêmes clients et que nous fusions



indiquer aux banques (celles de Toxel et celles de COFIC)
que, si les fonds sont disponibles, les garanties demandées seront
émises dans les 10 jours suivants. On ne fait demande à une
banque de remplir un document ou une attestation bancaire
avant de savoir :

- 1/- Si les données sont acceptées
- 2/- Si les garanties bancaires promises
seront bien données

Si on le document demandé à "Kosette" qui sont
les nôtres, nous retrouvons signé au préalable, l'accord de nos conventions.

4/- On ne lui demande pas "d'affirmer" ni les montants
ni les pourcentages (les 35 et 15%) sont une répartition INTRINSÈQUE
entre les 2 sociétés qui désigneront les 50% suivant cette
répartition. Comme il y a un joint venture, nous pensons
qu'il était correct que tous les partenaires soient au courant.

§ 2 - On ne doit pas parler la même langue....

Kosette insiste que "l'on fait affaire avec un
seul homme." or, il y a 2 sociétés, 2 Présidents, 2
2 Investisseurs différents.

De plus, le système étant enclenché, les 2
sociétés ne s'affectent pas ni ces 1^{er} investissements.

Ces deux sociétés ont pour objet la mise à disposition
d'un New How à leurs clients individuels et mettent en
place et gèrent les Investissements de ces mêmes clients.

L'intérêt, pour nous, c'est que ces deux sociétés font la même
chose, mais ont des clients différents. C'est pourquoi il y a
d'énormes possibilités. Mais, pour nos programmes d'investis-
sements, l'une comme l'autre société ont des "INVESTISSEURS"
pour lesquels il faudra ouvrir des comptes, qui signeront les
documents avec toute responsabilité corporative.

A notre disposition pour d'autres explications, s'il y a lieu.

Cherchez de bons titres,

CABINET J. GARDIEN

99 Rue Saint Lazare

75009 PARIS

12 mars 1991

Monsieur Michel Joste
Société TOXOL
15 avenue GALILÉE
94100 Saint Maurice



Cher Monsieur

Je vous confirme nos différentes conversations et téléphones au sujet des programmes d'investissement que nous avons mis au point ensemble.

1°) - Je vous transmets la lettre originale de notre partenaire et représentant sur place du fond d'investissement. Bien évidemment ces documents sont confidentiels et il ne saurait en être fait état ou photocopié. Cependant on peut déduire des directives de cette lettre la procédure stricte, non modifiable et obligatoire.

2°) Votre dossier a été transmis hier. Il est parfait à une exception près, à savoir qu'il y manque une attestation ou un cachet de banque sur l'exhibit E qui aurait dû être signé par un banquier ou par le fiduciaire qui détient les fonds ou les gèrent. Une simple attestation d'existence de fonds et de leur mise à disposition sous les conditions qui vous sont imposées.

3°) - Votre preuve de l'existence des fonds est irréfutable et incontestable. Il vous appartient de voir sous quelle forme vous pouvez nous le faire tenir.

4°) - Dès que le dossier parvient en original (avec l'attestation de fonds) à nos mandataires institutionnels, notre représentant vous enverra les applications pour ouvrir le compte en banque à votre nom dans une des banques agréées par l'Institution.

5°) - Dès le dépôt des fonds dans le compte, on est confirmé dans le programme choisi pour la gestion des fonds et les contrats y afférents sont confirmés et retournés par l'institution agréée.

6°) - Lors du dépôt vous recevrez la certitude que dans les 10 jours les garanties acceptées par vous seront livrées conformément aux accords du contrat.

On ne peut déroger à cette procédure sous peine de voir l'affaire ne pas se concrétiser.

L'attestation que nous attendons de vous relativement aux fonds et à leur simple existence permet d'approcher des correspondants institutionnels et de préparer l'ouverture du compte ou des comptes qui seront nécessaires au transfert de ceux-ci. S'il n'y a pas de preuves, même indirectes, des fonds on ne peut préparer la documentation d'ouverture du compte. C'est seulement alors que l'investisseur se fait ouvrir le compte qui recevra dans les 10 jours du dépôt des fonds les I/C produites alors. Durant tout ce temps et après, les fonds restent la propriété des fonds déposés en reste vraiment propriétaire exclusif. Bien sur cela est strict et impose mais le profit est en conséquence.

Cordialement à vous

SFA - Science Fiction Actualisée

TEL. 33.1.48.74.01.80

FAX. 33.1.48.74.01.80

FAX : 33 (0) 1 48 78 27 86

24/05/2007

300%

14



WORLDWIDE SALES



CONFIDENTIAL

MANAGED INVESTMENT PROGRAM

(USING PRIME BANK FINANCIAL INSTRUMENTS)

(PAGE 1)

INTRODUCTION:

ALL INVESTORS WOULD AGREE THAT A SUCCESSFUL FINANCIAL INVESTMENT WOULD BE ONE THAT PROVIDED ABOVE AVERAGE YIELDS, LOW RISK AND MAXIMIZED LIQUIDITY.

WE HAVE DESIGNED AN INVESTMENT PROGRAM THAT WILL ACHIEVE THESE OBJECTIVES THRU THE PURCHASE AND RESALE OF WORLD PRIME BANK FINANCIAL INSTRUMENTS, AND HAVE ESTABLISHED TRANSACTION ACCOUNT RELATIONSHIPS WITH A MEMBER OF THE NEW YORK STOCK EXCHANGE, TO EFFECT THE TRADES. ACCOUNT OPENING AND DEPOSITS MAY BE CONDUCTED AT ANY OF THEIR OFFICES IN MAJOR CITIES WORLDWIDE.

THE PROGRAM PROVIDES FOR INVESTING IN INSTRUMENTS ISSUED FROM THE PRIME WORLD BANKS IN THE UNITED STATES, JAPAN, CANADA, THE WESTERN EUROPEAN NATIONS, NEW ZEALAND AND AUSTRALIA, WITH REGARD TO THE HIGHEST RATED BANKS WITHIN THOSE COUNTRIES.

INSTRUMENTS:

THE INSTRUMENTS REPRESENT DEBT BY THE ISSUER, AND ARE BETTER KNOWN AS BANK LETTERS OF CREDIT (EXHIBIT A) AND PRIMEBANK NOTES (EXHIBIT B), WHICH OBLIGATE PAYMENT AGAINST THE GENERAL CREDIT OF THE ISSUER. THESE ISSUERS (BORROWERS) ARE PRIME WORLD BANKS THAT REQUIRE ADDITIONAL CAPITAL TO SATISFY MAJOR CLIENT FUNDING, OR OTHER SUCH UNDERTAKING, AND WILL AGREE TO HIGHER THAN NORMAL BORROWING DISCOUNTS, IN ORDER TO SECURE THE FUNDS QUICKLY, AND IN THE AMOUNTS REQUIRED TO SECURE THEIR CLIENT OR UNDERTAKING. (EXHIBIT C)

THIS IS MUCH THE SAME AS WHEN THE US TREASURY ALLOWS NEGOTIATED DISCOUNTS ON T-BILLS, IF LARGE AMOUNTS ARE TO BE PURCHASED, ABOVE THE PUBLISHED DAILY AMOUNTS.

IN THIS PROGRAM, THE INSTRUMENTS PURCHASED AND RESOLD, WILL BE FROM AAA OR AA RATED BANKS OR AS PREVIOUSLY NEGOTIATED AND ACCEPTED (REPURCHASE) WITH THE BUYERS, THUS ASSURING THE STABLE VALUES, (RATINGS) AND GUARANTEED SALE. NO INSTRUMENTS ARE PURCHASED WITHOUT FIRST HAVING SECURED A REPURCHASE OR PURCHASE AGREEMENT WITH THE BUYER OR FUNDER.

THE INSTRUMENT VERBAGE AND TEXT VARY FROM BANK TO BANK AND COUNTRY TO COUNTRY, HOWEVER, THESE INSTRUMENTS ARE STRUCTURED AND GOVERNED BY THE STANDARD RULES OF CREDIT (ICC 400) AND COLLECTION (ICC 322) WHICH ALL WORLD BANKS ABIDE BY. THESE STANDARDS, AND THE FOLLOWING BENEFITS WILL HELP ASSURE ANY INVESTOR THAT THEY HAVE MADE THE RIGHT CHOICE.

SFA - Science Fiction Actualisée



INVESTMENT BENEFITS:

- * INVESTMENT GOAL: HIGH YIELD WITH LOW LIQUIDITY, ACHIEVED BY RAPID AND HIGH VOLUME PURCHASE AND REALES ON BI WEEKLY BASIS.
- * ACCESSABILITY : INVESTOR ACCOUNT CAN BE OPENED IN ANY MAJOR CITY WORLDWIDE.
- * DEPOSITS : ACCEPTED IN ALL WORLD CURRENCIES, OR OWNED SECURITIES.
- * EXPERIENCE : MAJOR SECURITY FIRM MANAGES ACCOUNT AND EXECUTES TRADES.
- * GUARANTEE : DEPOSITS CAN BE GUARANTEED BY PRIME BANK LC, FOR LARGE AMOUNTS.
- * LIQUIDITY : DEPOSITED FUNDS ARE SECURED IN MONEY MARKET TYPE ACCOUNT, EARN INTEREST, BEFORE, DURING AND AFTER TRADES ARE TRANSACTED. (SYSTEMATIC WITHDRAWL)
- * ACCOUNTING : DEPOSITS, TRADES, MARGINS, PROFITS AND DISTRIBUTIONS ARE RECORDED ON MONTHLY PRINTOUT.
- * SAFETY :
 - * INSTRUMENTS PURCHASED AT MAXIMUM DISCOUNT (PRIMARY MARKET)
 - * INSTRUMENTS SOLD AT MAXIMUM DISCOUNT (SECONDARY MARKET)
 - * INSTRUMENTS ARE PURCHASED ONLY AFTER CONTRACTED SALE IS SECURED
 - * BANK TO BANK TRANSACTIONS INSURE RESPONSIBLE BUYERS AND SALES
- * FLEXIBILITY :
 - ACCOUNT CREDITS MAY BE CONSIDERED AS LIQUID ASSETS FOR CORPORATE ACCOUNTING PURPOSES AND MAY BE USED AGAINST INVESTORS CREDIT LINE, BASED ON EXTREMELY SHORT PERIOD OF TIME BETWEEN BUYS AND SELLS.
 - EXACT VALUES OF INSTRUMENTS MAY BE DAILY ESTABLISHED, AS THEY ARE SCREENABLE ON ALL MAJOR SERVICES (RUETERS, TELERATE ETC.)
- * SERVICE CHARGE: NORMAL CHARGES FOR SERVICES PERFORMED BY SECURITY FIRM
- * YIELDS (ANNUAL):
 - BY-WEEKLY TRADES WILL PRODUCE PROFIT ASSUMING AVERAGE PROFIT MARGIN PER TRADE OR TRANSACTION. THIS ASSUMPTION IS CONSERVATIVE AS LARGE LOAN TRANSACTIONS WILL PRODUCE AN AVERAGE OF PER DEAL. HIGHER MARGINS MAY BE PRODUCED WITH LONGER TERM INSTRUMENTS.
 - DEPOSITS PRODUCE MONEY MARKET INTEREST RATES (PLUS OR MINUS 8%) WHICH ARE CALCULATED ON DAILY BASIS.
 - DEPOSIT ACCOUNT PROVIDES FOR NO WITHOLDING TAX FOR FOREIGN NON RESIDENT INVESTORS. INVESTOR IS RESPONSIBLE FOR THEIR OWN TAXATION AS REQUIRED BY THEIR OWN DOMICILED JURISDICTION.
- * ENROLLMENT : MINIMUM INVESTMENT IS 10 MILLION UNITED STATES DOLLARS, NO MAXIMUM, (DEPOSIT CAN BE MADE IN OTHER WORLD CURRENCIES (EQUIVELENT) AND ALSO IN OWNED SECURITIES OF SAME VALUE)

* PROCEDURE

:1) DIRECT INVESTOR (RESPONSIBLE FOR FUNDS) EXECUTES THE FOLLOWING:

- A. JOINT VENTURE AGREEMENT (EXHIBIT D)
 - B. LETTER OF INTENT (EXHIBIT E)
 - C. NON CIRCUMVENTION AGREEMENT (EXHIBIT F)
-) INVESTOR SENDS SIGNED AGREEMENTS BY MAIL TO



) SENDS ACCOUNT OPENING APPLICATIONS TO THE INVESTOR, FOR EXECUTION AND PRESENTATION TO SECURITY FIRMS OFFICE, IN ANY MAJOR CITY WORLDWIDE.

4) INVESTOR PRESENTS APPLICATIONS, AND UPON DEPOSITING OF FUNDS, THE INVESTMENT PROGRAM BEGINS.

* AGENTS

: ALL AGENTS AND BROKER PARTICIPATIONS WILL BE WELCOMED AND ACKNOWLEDGED AS PER THE JOINT VENTURE AGREEMENT. THESE PARTICIPATIONS ARE WELCOMED SINCE WE UNDERSTAND THAT WITHOUT AGENT PARTICIPATION THE INVESTOR MAY NEVER BE PROPERLY ADDRESSED OR INVITED TO PARTICIPATE IN THIS PROGRAM. ONLY DIRECT PARTICIPATION AGENTS RECEIVE FULL SHARE OF THE 50% OF THE PROFIT MARGIN, ALL OTHERS AS REFERENCING AGENTS OR AGENT, RECEIVE 10% OF THE 50% AGENTS FEE.

----- WILL DETERMINE AND PROTECT ALL FEES FOR AGENTS THRU DISBURSEMENT ACCOUNT)

NOTE: THIS MANAGED INVESTMENT PROGRAM IS TO BE OFFERED TO AND ACCEPTED BY DIRECT INVESTORS, THAT ARE IN CONTROL OF THEIR FUNDS, OR HAVE LEGAL POWER OF ATTORNEY TO ACT FOR THEIR INVESTORS (MONEY MGRS., PENSION FUND MGRS. ETC.) ANY PARTY OR AGENT NOT HAVING THIS DIRECT CONTROL OR LEGAL AUTHORITY, SHALL BE CONSIDERED A JOINT VENTURE PARTNER, AND SHALL BE SO INDICATED IN THE JOINT VENTURE AGREEMENT.

THIS OFFERING IS PREPARED UNDER THE RISK AND PENALTY OF PERJURY, AND ANY QUESTIONS SHOULD BE REFERRED TO ME PRIOR TO PRESENTATION TO INVESTORS.

SINCERELY,

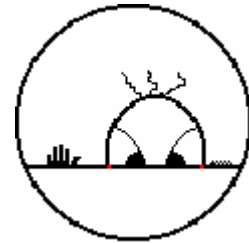
ATTACHMENTS: EXHIBITS A,B,C,D,E, & F

Robert W. K.
K. INTERNATIONAL
INCORPORATED



SFA - Science Fiction Actualisée

(EXHIBIT A)
TEXT FOR LETTER OF CREDIT (FORM 3039)
ONE YEAR(ZERO)



FROM: (NAME OF ISSUING BANK)

TO: (NAME OF PURCHASING/FUNDING BANK)

WE, (ISSUING BANK), HEREBY ESTABLISH OUR IRREVOCABLE AND TRANSFERABLE
LETTER OF CREDIT IN YOUR FAVOUR, IN THE AMOUNT OF (AMOUNT) UNITED STATES DOLLARS,
AVAILABLE BY YOUR DRAFT DRAWN AT SIGHT ON (ISSUING BANK) IN THE AMOUNT OF
(AMOUNT/FIGURES AND WORDS), UNITED STATES DOLLARS.

SAID DRAFT MAY BE DRAWN AND NEGOTIATED ON, BUT NOT BEFORE THE MATURITY DATE OF (DATE)
BUT NO LATER THAN THIRTY (30) DAYS AFTER SAID MATURITY DATE.

THIS LETTER OF CREDIT IS DIVISIBLE, TRANSFERABLE AND ASSIGNABLE WITHOUT PRESENTATION TO
US OR PAYMENT OF ANY TRANSFER FEE.

THE DRAFT DRAWN UNDER THIS CREDIT MUST BEAR ON ITS FACE THE CLAUSE "DRAWN UNDER (NAME
OF THE ISSUING BANK) LETTER OF CREDIT NUMBER (NUMBER) "AND DATED.

THIS CREDIT IS SUBJECT TO THE "UNIFORM CUSTOMS AND PRACTICES FOR DOCUMENTARY CREDITS"
(1983 REVISION, INTERNATIONAL CHAMBER OF COMMERCE, PARIS, PUBLICATION 400).

THE AMOUNT OF THE DRAFT DRAWN UNDER THIS LETTER OF CREDIT MUST CONCURRENTLY WITH
NEGOTIATION, BE ENDORSED HEREON AND THE PRESENTATION OF ANY SUCH DRAFT SHALL CONSTITUTE
A WARRANTY BY THE NEGOTIATING BANK OR BANKS THAT SUCH ENDORSEMENT HAS BEEN MADE.

WE HEREBY AGREE WITH THE DRAWER, ENDORSERS AND BONA FIDE HOLDERS OF THE DRAFT DRWN UNDER
AND IN COMPLIANCE WITH THE TERMS OF LETTER OF CREDIT, THAT SUCH DRAFT WILL BE DULLY
HONORED UPON PRESENTATION TO THE DRAWER.

1. _____
(AUTHORIZED BANK OFFICERS SIGNATURE)
(TITLE)

2. _____
(AUTHORIZED BANK OFFICERS SIGNATURE)
(TITLE)

NOTE: (SPECIMEN COPY ONLY-TEXT WILL VARY BETWEEN ISSUING BANKS)

SFA - Science Fiction Actualisée
300%

ANNEXE A

Texte pour LC 1 an (forme 3039) zéro



NOTE N°
REF

DE (BANQUE ÉMETTRICE)

A (NOM DE LA BANQUE BAILLIÈRE OU ACHETEUR)

Nous (Banque émettrice), par la présente établissons notre LC irrévocable et transférable en votre faveur, d'un montant de \$ US\$ disponible par votre tirage à vue sur (Banque émettrice), d'un montant de \$ US\$.

Le dit tirage sera effectué et négocié à la date de maturité de, mais pas avant et pas plus de 30 jours après cette date.

Cette LC est divisible, transférable et assignable sans présentation à nous, même au frais de transfert.

Le tirage doit porter en inscription la mention "Tiré sur LC de (banque émettrice) no. ..." et date.

Ce crédit est en ... 100000.

Le montant du tirage sous cette LC doit être, au même temps que sa présentation, accepté et la présentation de l'acceptation quel tirage constituera une garantie pour la Banque (émettrice) que tel engagement a été fait.

Par la présente nous sommes d'accord avec le tireur, les endosseurs et les porteurs de bonne foi du tirage effectué en accord avec les termes de cette LC, qu'un tel tirage sera dûment honoré par présentation au tireur.

(Le tireur, pour nous, établit la Banque à l'autre.

PROMISSORY BANK NOTE (ICC 322)



NOTE NO. _____
 REF. NO. _____ CODE NO. _____

WE AGREE TO FULL RESPONSIBILITY FOR THE WORDING OF THE PROMISSORY NOTE AS FOLLOWS:
 DATE OF ISSUE _____. DATE OF MATURITY _____.

FOR VALUE RECEIVED, WE THE UNDERSIGNED _____,
 HEREBY IRREVOCABLY AND UNCONDITIONALLY WITHOUT PROTEST OR NOTIFICATION PROMISE TO PAY
 AGAINST THIS PROMISSORY NOTE TO THE ORDER OF _____ THE BEARER _____,
 OR HOLDER THEREOF AT MATURITY AND ONE DAY FROM DAY OF ISSUE ON _____,
 THE SUM OF _____, IN LAWFUL UNITED STATES DOLLARS.

THIS PROMISSORY NOTE IS FREE AND CLEAR OF DEDUCTIONS FOR OR ON ACCOUNT OF ANY TAXES,
 IMPOSTS, LEVIES, DUTIES PRESENT OR FUTURE OF ANY NATURE IMPOSED UNDER THE LAWS OF THE
 LAWS OF THE GOVERNMENT OF THE _____, GOVERNMENT BANKS OR ANY
 POLITICAL SUBDIVISION THEREOF OR THEREIN.

THE BORROWER PROMISES THAT IF IT SHALL BE COMPELLED TO MAKE SUCH DEDUCTIONS, THEN IT
 SHALL PAY SUCH ADDITIONAL AMOUNTS AS MAY BE NECESSARY TO ENSURE THAT THE NEW AMOUNT
 RECEIVED BY THE LENDERS SHALL EQUAL THE NET AMOUNT OF THIS PROMISSORY NOTE.

THE TERMS AND CONDITIONS OF THIS PROMISSORY NOTE WILL BE GOVERNED BY AND CONSTRUED IN
 ACCORDANCE WITH THE LAWS OF SWITZERLAND AND ADDITIONAL THERETO BY THE REGULATIONS OF
 THE INTERNATIONAL CHAMBER OF COMMERCE IN PARIS AND THE UNITED STATES COUNCIL OF THE
 INTERNATIONAL CHAMBER OF COMMERCE BROCHURE "322" LAST REVISED EDITION. REPLACES ICC 254.
 THE FAILURE OF THE HOLDER THEREOF TO EXERCISE ANY OF ITS RIGHTS HEREUNDER IN ANY
 INSTANCE SHALL NOT CONSTITUTE A WAIVER THEREOF IN THAT OR ANY OTHER INSTANCE.

THE BORROWER HEREBY CERTIFIES AND DECLARES THAT ALL ACTS, CONDITIONS, AND THINGS HAVE
 HAPPENED PRECEDENT TO THE CREATION AND ISSUE OF THIS NOTE AND CONSTITUTE THIS NOTE THE
 VALID OBLIGATION OF THE BORROWER IN ACCORDANCE WITH ITS TERMS HAVE BEEN DONE AND PERFORMED.

AND ADDITIONAL THERETO BY THE REGULATIONS OF (FORCE MAJEUTE) AND THE INTERNATIONAL CHAMBER
 OF COMMERCE IN PARIS, FRANCE, BROCHURE LAST REVISED EDITION TO ALL RIGHTS ARISING FROM
 THE OWNERSHIP OF THIS PROMISSORY NOTE THAT IS FREELY TRANSFERABLE, ASSIGNABLE AND DEVISABLE.

BORROWER: _____ (ISSUEING BANK-FULL NAME)

BY: _____

1. (BANK OFFICER NAME AND TITLE)

(BANK SEAL)

BY: _____

2. (BANK OFFICER NAME AND TITLE)

(BANK SEAL)

NOTE: (SPECIMEN COPY ONLY-TEXT WILL VARY BETWEEN ISSUEING BANKS)



NOTE N° -

REF N° - Code N° -

Nous confirmons notre entière responsabilité pour le Texte de la PN
comme suit :

Date d'émission ... date de maturité ...

Pour la valeur reçue, nous soussignés ... par la présente pro-
mettons irrévocablement et inconditionnellement, sans protestation ni noti-
fication, de payer contre cette PN à l'ordre de ... le porteur,
ou son possesseur le jour de la maturité + 1 le ... (date) la somme de
... en US\$ légaux.

Cette PN est libre de toute déduction pour taxes, impôts, droits
présents et futurs de toute nature imposés selon les lois du
gouvernement de ... , les banques d'état ou une de leurs subdi-
visions administratives.

L'emprunteur déclare que s'il est obligé de procéder à de telles
déductions, il paiera tous montants additionnels que nécessaire
pour s'assurer que le nouveau montant reçu par les porteurs
sera égal au montant net de cette PN.

Les termes et conditions de cette PN sont gouvernés par les lois de
... et en outre par les Règlements de ... ICC 322, remplaçant
ICC 254. Le défaut par le porteur d'exercer ses droits à un
moment donné n'implique pas qu'il ne puisse les exercer à un
autre moment.

L'emprunteur déclare que tous les actes, conditions qui se sont produits
lors de la création et l'émission de cette note, ~~constituent cette note~~
font que cette note constitue pour l'emprunteur une obligation à respecter
les termes et conditions.

En outre, selon les règles ICC, cette note est librement transférable,
assignable et divisible.

ONE YEAR (ZERO) LETTER OF CREDIT

THIS IS A CREATED INSTRUMENT POSSIBLY BETTER CLASIFIED AS A FORM OF BANKERS ACCEPTANCE OR INTERNATIONAL COMMERCIAL PAPER. DUE TO REGULATIONS, USA BANKS CANNOT CREATE OR RAISE REVENUE OTHER THAN FROM CERTIFIED T. HOWEVER, MANY MONEY CENTER BANKS HAVE A CITY MANAGEMENT PROBLEMS WHICH EFFECTS THEIR LIQUIDITY. THEIR CREDIT FLOORING LINES, REAL ESTATE LOANS AND OTHER TYPES OF RECEIVABLES PROVIDE FORCE OF WORKING CAPITAL OR REVENUE ENHANCEMENT TO THE BANK, BUT SOMETIMES THIS IS NOT ENOUGH TO WORK WITH.



TRADE LETTERS OF CREDIT ARE ISSUED AS GUARANTEE OF PAYMENT FOR GOODS OR SERVICES. THE FINANCE LETTER OF CREDIT IN MUCH THE SAME FORM IS ISSUED AS THE GUARANTEE FOR THE REPAYMENT OF A LOAN. THIS PARTICULAR BANK ISSUE WILL UNDERLAY A SPECIFIC ASSET, CREATE CAPITAL IMMEDIATELY, TO BE PAID FROM FUTURE BANK REVENUES. THE ACTUAL MECHANICS IN THIS CREATION PROCESS IS AN INTERNAL MATTER WITHIN THE BANK AND IS NOT REQUIRED TO BE DISCLOSED.

A LETTER OF CREDIT IS ISSUED IN ACCORDANCE WITH THE INTERNATIONAL CHAMBER OF COMMERCE, BROCHURE (ICC400). IT IS AN INTERNATIONALLY RECOGNIZED AND ACCEPTED FINANCIAL INSTRUMENT, FREE AND CLEAR OF ALL TAXES AND PAYABLE WITHOUT DEFENSE BY THE ISSUEING BANK.

A LETTER OF CREDIT CAN BE USED AS A GUARANTEE TO BORROW FUNDS AND IT ULTIMATELY FINDS A PLACE IN THE HANDS OF PRIME BANKS THAT HAVE LARGE SUMS OF MONEY THAT REQUIRE A SECURE, INTERNATIONALLY RECOGNIZED "INVESTMENT INSTRUMENT" WITH A RESPECTABLE RETURN.

THERE IS AN ENORMOUS POOL OF EURO-DOLLARS THAT HAVE NO WHERE TO GO AS THEY CANNOT RETURN TO THE USA DUE TO GOVERNMENT REGULATIONS, THUS THIS HELPS TO PROVIDE HIGHER DISCOUNTS. THE ISSUEING BANKS NEED THESE FUNDS FOR PREFERRED BORROWERS WHO ARE WILLING TO PAY A HIGHER RATE OF INTEREST AND THE ISSUEING BANKS INTERFACE WITH THESE BORROWERS DUE TO THEIR SUPERIOR CREDIT WORTHINESS. ALSO THESE BANKS CAN FUND THESE LETTERS OF CREDIT AT ONE PERCENT OVER LIBOR AS THEY CAN DRAW AT LIBOR FROM THE EURO-DOLLAR POOL. THUS THESE INSTRUMENTS ALLOW A RECYCLING OF CERTAIN INTERNATIONAL DOLLARS WITHOUT THE INTERFERENCE OF GOVERNMENTS.

THE STANDARD RULES OF CREDIT AND COLLECTION (ICC 400) APPLY TO THESE INSTRUMENTS, BUT DO NOT HAVE ANY SPECIFIC ALIGNMENT IN THE ISSUEING BANKS DEBT STRUCTURE, UNLESS THEY ARE SPECIFICALLY WRITTEN AGAINST AN UNDERTAKING OR PROJECT.

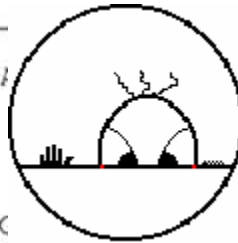
THE ISSUEING BANKS RATING NEEDS TO BE TAKEN INTO CONSIDERATION WHEN THESE LETTERS OF CREDIT ARE PURCHASED, AS WOULD ANY OTHER FINANCIAL INSTRUMENT OR LENDING TO THAT BANK.

JOINT VENTURE AGREEMENT

THIS AGREEMENT, MADE AND ENTERED INTO THIS ____ DAY OF _____ 199 , BY AND BETWEEN
JOINT VENTURE PARTNERS: _____

HEREINAFTER REFERRED TO AS PARTNERS, _____

HERINAFTER REFERRED TO AS INVESTOR. _____



WHEREAS, PARTNERS HAVE INVESTMENT PROX _____ FINANCIAL NATURES, PERTAINING
TO FINANCIAL INSTRUMENTS ISSUED FROM PRIME WORLD BANKS (LC & PBN) , AMONGST OTHER
INVESTMENT PROGRAMS THAT WILL BE INTRODUCED TO INVESTOR, FOR THE MUTUAL BENEFIT OF
PROFITS.

AND WHEREAS, INVESTOR WISHES TO MAKE INVESTMENT OF GOOD CLEAR AND CLEAN FUNDS FOR
PURPOSE OF ENGAGING IN SUCH PROGRAMS, FOR THE MUTUAL BENEFIT OF PROFITS TO PARTNERS
AND INVESTOR, THE FOLLOWING TERMS AND CONDITIONS SHALL BE APPLICABLE TO THIS JOINT
VENTURE AGREEMENT BETWEEN THEM. PROFITS SHALL BE DISTRIBUTED AS FOLLOWS:

TO INVESTOR AND TO JOINT VENTURE PARTNERS)

NON CIRCUMVENTION:

NO PARTY HERETO WILL ATTEMPT TO CONTACT, DEAL WITH, SOLICIT, IN ANY WAY THE SOURCE
OR CLIENT, OF THE OTHER, AT ANY TIME, OR IN ANY MANNER, WITHOUT THE WRITTEN CONSENT
OR THE PHYSICAL PRESENCE OF THE PARTY HAVING INTRODUCED, THE SAID SOURCE OR CLIENT.

NON DISCLOSURE:

THE PARTIES WILL MAINTAIN COMPLETE CONFIDENTIALITY REGARDING THIS AGREEMENT AND ANY
RELATED TRANSACTIONS, INCLUDING RELATED SOURCES AND CLIENTS, AND WILL ONLY DISCLOSE
PURSUENT TO THE EXPRESSED WRITTEN CONSENT OF THE OTHER PARTY.

THE TERMS AND CONDITIONS IN RESPECT TO NON CIRCUMVENTION AND DISCLOSURE AS HEREIN
DESCRIBED SHALL REMAIN IN FORCE FOR A PERIOD OF FIVE (5) YEARS AND SHALL SURVIVE
TERMINATION OF THIS AGREEMENT FOR ANY REASON.

_____(PARTNER) SHALL BE DESIGNATED TO INTERACT WITH AND
BETWEEN THE PARTNERSHIP AND THE TRUSTEE OR TRANSACTION ACCOUNT MANAGER, FOR AND ON
BEHALF OF THE JOINT VENTURE. THIS INTERACTION SHALL BE FOR PURPOSES OF ESTABLISHING
AGREEMENTS, SELECTION OF INVESTMENT PROGRAMS, AND SECURANCE/DISTRIBUTION OF ANY
INFORMATION, FOR LIASON AND COMMUNICATION, FOR AND ON BEHALF OF THE PARTNERSHIP.

ANY DISPUTES ARISING FROM THIS AGREEMENT IS TO BE SETTLED IN THE VENUE OF THE
PARTNERSHIP FIRST AND FORMOST BY THIRD PARTY ARBITRATION, AND ALL PARTIES AGREE
TO ABIDE BY THE DECISION OF THE ARBITRATOR.

AGREED TO BY:

AGREED TO BY:

(INVESTOR)

(PARTNER)

I

DATE OF INCEPTION: _____

DATE OF INCEPTION: _____

DATE OF MATURITY: _____

SFA - Science Fiction Actualisée

DATE OF MATURITY: _____

24/05/2007

300%

(EXHIBIT E)

LETTER OF INTENT AND BANKERS STATEMENT
(ON CORPORATE LETTERHEAD)

TO:



RE: MANAGED INVESTMENT PROGRAMS (INVESTMENT CAN BE IN FORM OF CASH OR SECURITIES)

DEAR

PLEASE BE INFORMED THAT I WOULD LIKE TO PARTICIPATE IN THE MANAGED INVESTMENT PROGRAMS THAT YOU HAVE PROPOSED TO ME, AND HAVE THE FINANCIAL CAPACITY TO ENGAGE AND INVEST AN INITIAL AMOUNT OF (FIGURES AND WORDS), USD, AT THIS TIME.

THESE FUNDS ARE FREE, CLEAN AND CLEAR, AND ARE READY TO BE WIRE TRANSFERED TO AN ACCOUNT, IN A MAJOR BANK OR SECURITIES FIRM, DESIGNATED FOR OUR DEPOSIT.

THE ABOVE STATEMENTS ARE MADE UNDER THE RISK AND PENALTY OF PERJURY, AND UNDERSTAND THAT NON CIRCUMVENTION AND NON DISCLOSURE, ARE PART OF THIS LETTER OF INTENT.

WE LOOK FORWARD TO OPENING THE ACCOUNT, DEPOSITING OF OUR FUNDS AND STARTING THE INVESTMENT PROGRAMS AS SOON AS POSSIBLE, AND HAVE INCLUDED OUR BANKERS STATEMENT, AND SIGNATURE TO INSURE YOU THAT WE HAVE FINACIAL CAPACITY TO DO SO.

PLEASE SEND ANY ACCOUNT OPENING APPLICATIONS, OR DIRECT BANKING COORDINATES, FOR THAT PURPOSE.

SINCERLY,

(CORP. CEO)

(CORP. FINANCIAL OFFICER)

(CORP. SEAL)

BANKERS STATEMENT:

I HEREBY ACKNOWLEDGE THAT OUR CLIENT HAS THE FINANCIAL CAPACITY TO PROVIDE THE ABOVE MENTIONED FUNDS FROM THEIR ACCOUNT AT OUR BANK.

DATE: _____

(BANK OFFICER NAME AND TITLE)

(BANK NAME AND LOCATION)

(FAX AND TELEPHONE NOS.)

SFA - Science Fiction Actualisée
300%

Annexe E
Lettre d'intention bancaire

à M. KOWECKI

REF : Programme d'investissement
chez M. KOWECKI



J'ai le plaisir de vous informer que je désire participer au programme d'investissement managé que vous m'avez proposé. J'ai la capacité financière pour m'engager et investir un montant initial de \$, pour le moment.

Ces fonds sont propres et prêts à être transférés télégraphiquement dans un compte, dans une prime banque ou une maison de sécurité, désignée pour recevoir notre dépôt.

Cette déclaration est faite sous peine de perjure ; la convention et la confidentialité sont parties de cette lettre d'intention.

Nous souhaitons ouvrir le compte, déposer nos fonds et démarrer les programmes d'investissement aussi tôt que possible. et nous avons inclus ^{une} ~~notre~~ déclaration de nos banquiers, avec leur signature pour garantir que nous avons la capacité financière pour le faire.

Veuillez nous adresser les demandes d'ouvertures de compte ou les coordonnées de la banque, dans ce but.

Déclaration des banquiers. Je reconnais par la présente que notre client a la capacité financière pour fournir des fonds à partir de leur compte dans notre banque.

(EXHIBIT F)

NON-CIRCUMVENTION/NON-DISCLOSURE AGREEMENT

THE UNDERSIGNED PARTIES, INTENDING TO BE LEGALLY BOUND, HEREBY IRREVOCABLY AGREE NOT TO CIRCUMVENT, AVOID, BYPASS, OR OBIVATE EACH OTHER, DIRECTLY OR INDIRECTLY, TO AVOID PAYMENT OF FEES OR COMMISSIONS, IN ANY TRANSACTION WITH ANY CORPORATION, PARTNERSHIP OR INDIVIDUAL, REVEALED BY EITHER PARTY TO THE OTHER, IN CONNECTION WITH ANY PROJECT, OR CURRENCY EXCHANGES, OR ANY LOANS, OR COLLATERAL, OR FUNDINGS, OR OTHER TRANSACTIONS INVOLVING ANY INVESTMENT PROGRAMS, PRODUCTS OR SERVICES OF ANY TYPE, OR ADDITIONS, RE-NEGOTIATION, RENEWAL, EXTENSION, ROLLOVER, AMENDMENT, NEW CONTRACTS, AGREEMENTS, PARALLEL CONTRACTS, OR THIRD PARTY ASSIGNMENTS THEREOF.

NOR SHALL EITHER PARTY DISCLOSE OR OTHERWISE REVEAL, TO ANY THIRD PARTY, ANY CONFIDENTIAL INFORMATION PROVIDED BY THE OTHER, PARTICULARLY THAT CONCERNING SELLERS OR LENDERS OR BUYERS, OR INVESTORS, OR BORROWERS NAMES, ADDRESSES, TELEX, FAX, TELEPHONE NUMBERS, OR OTHER MEANS OR ACCESS THERETO, BANK INFORMATION, ADVISED TO THE OTHER AS BEING CONFIDENTIAL OR PRIVILEGED, ETC. WITHOUT THE SPECIFIC FORMAL WRITTEN CONSENT OF THE OTHER.

THIS AGREEMENT SHALL BE BINDING ON THE PARTIES, HEREINUNDER SIGNED, THEIR SUCCESSORS AND OR ASSIGNS.

ALL DISPUTES ARISING OUT OF THIS AGREEMENT SHALL BE REFERRED TO AND BE DETERMINED BY A RECOGNIZED ARBITRATION BOARD, BASED IN THE COUNTRY THAT HAS JURISDICTION OVER THE DISPUTE. ANY DISPUTES ARISING IN THE USA SHALL BE SETTLED IN LOS ANGELES, CALIF. ANY DISPUTES IN THE REST OF THE WORLD SHALL BE SETTLED IN PARIS, FRANCE.

COMPANY NAME AND SEAL

SIGNATURE AND TITLE

DATE

Ruh W. Fuli: (PRESIDENT)



l'agent ~~comme~~ ^{suivant} instructions, et comme indiqué
par les bénéficiaires.



(9) le compte est opéré par l'IB, l'investisseur et l'agen
de Los Angeles, ^{en vue de} ~~pour~~ maximiser les profits et de
procéder aux transactions, suivant instructions.

(10) les fonds supplémentaires déposés dans le compte,
se sont protégés par la même garantie (L.C.) et
bénéficient du même potentiel de profit.

note : toute autre exigence devra être négociée et
acceptée par écrit, entre les parties.



PARJAL

**LES PETITES ANNONCES ROUSSILLONNAISES
&
JOURNAL D'ANNONCES LÉGALES RÉUNIS**

HABILITÉ POUR LA PUBLICATION DES ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES SUR LE DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

7, Rue Jeanne-d'Arc - B.P. 522 - 66005 PERPIGNAN CEDUX - Tél. 04.68.51.24.57 - Fax 04.68.51.28.89 - E-MAIL : parjal@wanadoo.fr

Economie
Perspectives

par Jean-Jacques JUGIE

2004 : une année monétaire

Les perspectives du monde entier sont suspendues à l'issue du pari budgétaire et monétaire le plus audacieux - sinon le plus téméraire - de toute l'histoire de l'Amérique. Si la croissance US se révèle forte et durable, couleront des rivières de lait et de miel. Dans le cas contraire, tomberont des orages de fiel...

En début d'exercice pleuvent les prévisions, les prédictions, les vœux et les chimères. Puisque l'essentiel de l'activité humaine se mesure à l'aune de l'année calendaire, chacun solde les comptes à la fin de décembre et investit début janvier dans l'espoir de jours meilleurs. Comme si tout le passé récent était désormais fossilisé et sans avenir.

incidence sur l'avenir. Repartir à zéro, c'est l'ambition puérile de ceux que la vie n'a pas gâtés ; oublier très vite l'année 2003, voilà semble-t-il l'état d'esprit dominant dans la plupart des grands pays, sauf chez les poids lourds asiatiques, qui aspirent probablement à maintenir le rythme de leur prospérité passée. La plupart des économistes considèrent l'année nouvelle comme celle de la croissance retrouvée, l'Europe étant destinée à progresser à un rythme moindre que celui des Etats-Unis, car l'Union serait pénalisée par le retard apporté à d'indispensables "réformes structurelles" - l'analyse est cohérente. Mais ce que les prévisionnistes omettent pudiquement de mentionner, c'est que le potentiel de croissance américaine résulte, avant toute chose, des moyens énormes qui

ont été déployés pour lutter contre la récession. Jamais dans l'histoire des Etats-Unis la Maison-Blanche n'a sacrifié aussi hardiment son équilibre budgétaire par des largesses fiscales ; jamais la politique monétaire n'a été aussi durablement généreuse. Par corollaire, jamais l'endettement du pays n'a été aussi élevé, tant sur le plan public que privé, et jamais la balance courante n'a été déficitaire dans de telles proportions. Bref, autant que l'on se souvienne, jamais un gouvernement n'avait mobilisé une telle artillerie pour éviter que les States ne subissent la récession logique qui l'attendait, après l'explosion de la bulle financière de l'an 2000. Il ne faut donc pas crier au miracle si l'activité repart. En revanche, il convient de se demander comment les Etats-

(Suite en dernière page)

SFA - Science Fiction Actualisée

Ons vont pouvoir éviter l'explosion de la bulle du crédit, qu'ils continuent de souffler gaillardement.

Un pari téméraire...

Membre éminent du Comité de la politique monétaire de la FED, le sieur Ben Bernanke a plusieurs fois annoncé la couleur l'année dernière : si nécessaire, il ferait jeter par hélicoptère des brassées de dollars sur les villes américaines. Et pour préciser sa pensée, il a malicieusement rappelé que le dollar était le seul produit américain dont le coût marginal de fabrication fût presque nul. Autant dire qu'un observateur impartial manifeste quelques difficultés à accrédiiter la thèse officielle du "dollar fort", continuellement martelée par l'administration Bush. Du reste, tous imparfaits qu'ils soient, les marchés ont sanctionné le billet vert et continuent de le marteler en ce début d'année. Tant que la politique monétaire du "gourou" Greenspan ne changera pas, il n'y a pas de raison que le dollar se ressaisisse. La vieille méthode de la "dévaluation compétitive" n'est pas obsolète ; mais contrairement aux idées reçues, la productivité de l'Amérique, dans de très nombreux secteurs, est tellement mauvaise qu'il faudrait

sans doute une partie de 2 dollars contre un euro pour rétablir la compétitivité du pays. Ce chiffre n'est pas cité au hasard : les analystes du CIEPI ont calculé qu'il faudrait un cours de 1,54 pour ramener le déficit courant US à 2% du PIB. La vraie question est donc la suivante : la croissance américaine à venir sera-t-elle assez forte et assez durable pour gonfler et dominer les excès de la bulle ? Les fournisseurs de l'Oncle Sam (Chinois et Japonais, en particulier) vont-ils continuer indéfiniment à acquiescer des bons du Trésor américains, dont la valeur ne cesse de s'éroder, pour permettre aux Yankees de poursuivre leurs achats à crédit ?

... à l'issue hypothétique

Le jeu économique est une véritable (presque) aussi élémentaire et (presque) aussi puérile que celui de "je te tiens, tu me tiens par la barbichette", toujours en vogue dans les cours de récréation. A l'heure actuelle, personne n'a vraiment intérêt à ce que le dollar tombe en queue-maille... sauf les Américains eux-mêmes - et encore, jusqu'à un certain point. Si bien que les Banques centrales n'hésitent pas à se gaver de billets verts, et la BCE - qui s'est pudiquement abstenue jusqu'à ce

jour - pourrait bien lancer des offensives identiques à celles de son homologues japonaise. L'enjeu, c'est que les interventions des banques centrales n'aient strictement aucune chance d'aboutir si la FED continue de tirer en sens contraire, d'autant que leurs moyens cumulés sont évidemment faibles face à ceux des marchés. Le scénario rose, c'est que la croissance aux Etats-Unis se maintienne à des niveaux élevés, de façon à permettre à la FED de restreindre en douceur sa générosité, en croisant les doigts pour que la réception de la dette se fasse sans cataclysme majeur. Cette hypothèse n'est pas irréaliste, bien sûr, même si elle repose sur l'attente d'un cycle de croissance forte et de longue durée (sur le modèle du "nouveau paradigme" des années 90, qui a connu quelques succès...). En période de vœux, personne ne peut refuser la promesse de se faire raser gratis. Mais si l'on préfère une approche lucide à une approche rêveuse, avouons sans ambages que 2004 promet d'être décisive quant au pari téméraire des Etats-Unis. S'il réussit, ce sera bonbon pour un bon bout de temps ; s'il échoue, ce sera une crise financière majeure - vers le printemps 2005 - avec un retour des indices boursiers juste au-dessus du niveau de la mer.

Parlons DVD

notre client : "CONFESSIONS D'UN HOMME DANGEREUX"

Pour ses efforts dans la réalisation, George Clooney a choisi de porter à l'écran les souffrances méconnues de Chuck Berry que l'on considère comme l'inventeur du "rocky show". On lui donne ses délices, ses galères, ses difficultés pour imposer des jeux TV adhésifs, et aussi l'heure féroce de sa vie. Car il était aussi agent de la CIA et profitait de ses voyages pour des missions aux cours desquelles il "filma" 33 personnes. Sans doute le côté compositeur-tel ses part de mythologie. Mais Clooney en a fait un film très-puissant tragico-comique et beaucoup de changements et de retours en arrière. Un peu comme parfois mais très maladroite avec de nombreux blagues, scènes trépidantes, cadrages décalés. Sam Rockwell incarne cet "homme dangereux" évaluant entre deux moments différents avec Julia Roberts, dont le rôle n'est malheureusement pas très marquant, et de quelques scènes d'humour. Drew Barrymore, Brad Pitt, Matt Damon.

une nouvelle série éducative "Explique-moi"

La collection de DVD "Explique-moi" concerne aussi bien les enfants de tous âges que leurs parents et permet de générer de l'interaction dans le monde du savoir. Les professionnels de l'éducation la recommandent ainsi que les milieux académiques. Un index permet la recherche par mots-clés et l'on peut tester ses connaissances avec un quiz. 36 DVD sont déjà publiés. Les cinq qui viennent de paraître ont pour thèmes "L'environnement et le progrès", "Les transports", "La vie dans l'espace", "La société", "Les empires égyptiens".

et pays". L'animation est d'une grande richesse (DVD Vidéo).

DÉCOUVRIR LA PLUS BELLE ÎLE D'UN MONDE AFRICAINE

Antoine, chanteur devenu auteur grand voyageur sur desmers de film, nous propose de découvrir la plus belle île du monde dans le récit de son voyage en DVD avec 90 minutes et ce petit journal long car il s'agit aussi de témoignages, de découvertes de nouvelles cultures. Après quoi on pourra encore rêver en écoutant sur un CD la sélection des musiques qui ont accompagné le navigateur dans ses explorations. Et comme ensuite beaucoup d'avis de boucler leur valise, Antoine leur propose, cette fois sur CD Rom, son "Encyclopédie des îles" comportant toutes les informations touristiques et pratiques pour se rendre dans quelques paradis lointains (Warner Home Video).

Thriller à domicile MADAME DOUBTIFÈRE

Un homme sympathique et fantasque perd son travail, sa femme demande le divorce et se fait copier la garde de ses deux enfants qu'il adore. Pour les voir à sa guise il se déguise en une femme assez plausiblement et, sous le nom de Madame Doubtifière arrive à se faire engager par son épouse comme respectable nounou anglaise. Quand les enfants finissent par découvrir la supercherie ils gardent le secret. Une excellente comédie sur d'abord un film dans lequel brille Robin Williams. Adapté en français d'Edith Michel-Louis Procasson d'une performance aussi excellente. La photo est en DVD DVD. Les acteurs et actrices offrent à leur tour un DVD de leur travail.



moins de transformations radicales, et la séquence elle-même l'explique est violente. A voir en famille (Warner Vidéo).

de Sécession : GODE

De façon plus complète que "Avec en encre et la voix" voici l'adaptation du roman de Jeff Wheeler qui va du début à la fin de la guerre de Sécession. Le film tente d'expliquer les motivations des héros des deux camps et décrit également la vie de ceux qui n'ont pu aller ni l'un ni l'autre. Cette œuvre guerrière, interprétée notamment par Jeff Daniels, Stephen Lang, Robin Davis (dans le rôle du général Lee), s'accompagne de trois documentaires, de commentaires d'histoire et de clips. Une magnifique leçon d'histoire dans 3 h 30 (Warner Home Video).

Le coin du cinéophile COFFRET FRITZ LANG

Les fous de cinéma aiment bien remonter aux sources, et si les cinéastes se font rares, le DVD leur offre quand même quelques belles occasions de le faire. Par exemple avec ce coffret Fritz Lang contenant deux classiques immortels du cinéma allemand du cinéma expressionniste, "M. le meurtre" et "Le Testament du Dr Mabius", deux aventures criminelles du commissaire Lohmann, en version sous-titrée et splendide noir et blanc. Un troisième disque permet d'en savoir plus sur le cinéma de Fritz Lang, avec un documentaire dans lequel il intervient, une analyse de M. le meurtre, une étude des décors et un livret de 15 pages. Le tout pour 35 euros (Opening Video).

R.G.

SEA - Science Fiction Actualisée